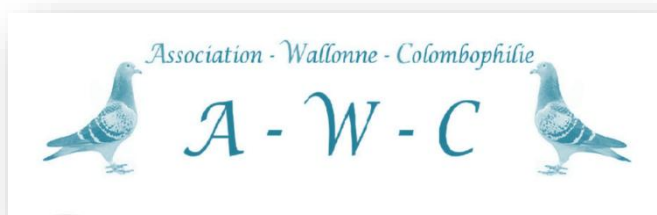


Perwez – Une très large éclaircie dans un ciel de traîne !



Ce lundi 9 février 2026, l' « Association Wallonne Colombophile » tenait à Perwez une assemblée générale extraordinaire suivie d'une ordinaire. Etaient repris aux ordres du jour la liberté statutaire à accorder aux amateurs, la complétude de l'Organe d'Administration de l'AWC, la saison sportive 2026... « Coulon Futé » était un spectateur attentif.

Ce lundi 9 février, quatrième « escapade » de « Coulon Futé » en moins de quatre mois, à Perwez en terre brabançonne wallonne pour assister à deux assemblées générales consécutives de l'« Association Wallonne Colombophile »



Un rappel éclairant. La première « escapade » remonte au 31/10/2025, date à laquelle était programmée l'intronisation des mandataires wallons élus pour gérer la législature 2025-2031. Ce jour, les mandataires « entrants », après avoir écouté et commenté l'historique de la comptabilité de l'asbl, avaient quitté prématurément le colloque à l'évocation des modifications apportées aux statuts, modifications publiées après le dépôt des candidatures pour les élections statutaires de la RFCB. Ce fait démonstratif incita à l'époque « Coulon Futé » à titrer son billet par « *Largage postposé des amarres* ». La deuxième « escapade » remonte par contre au 26/11/2025, date à laquelle une très large majorité des mandataires récemment sortis des urnes décidait de ne pas honorer la convocation. Ce qui instaura une épreuve de force ne laissant poindre à première vue, aucune issue consensuelle à court terme. *Trois faits à retenir de cette AG !* L'exposé de l'expert-comptable en charge du dossier financier de l'AWC. La lettre du Ministre-Président de la Région Wallonne rappelant la nécessité de conformité, dans le sport colombophile, à la libre circulation décrétée par les instances européennes. La préparation de la journée de l'AWC du .11/01/2026. De son côté, la troisième « escapade » remonte au 04/12/2025, date à laquelle les mandataires présents (les absences lors de la précédente AG étaient pour la plupart réitérées) furent invités à exprimer leur ressenti quant à l'avenir de l'AWC. *Trois faits à retenir !* L'élection partielle de nouveaux membres de l'Organe d'Administration et la désignation de différents postes attribués. La réservation, du point de vue sportif, de l'itinéraire 2026 aux seules colonies wallonnes. Ces faits incitèrent à l'époque « Coulon Futé » à titrer son billet « *2026... la campagne du renouveau de l'AWC* ». La quatrième « escapade », programmée ce 09/02/2026, prévoit, outre le traitement du volet sportif 2026, la liberté statutaire à accorder, suite à l'injonction ministérielle précitée, aux amateurs de pouvoir répondre à des manifestations de fédérations étrangères. La politique de la « chaise vide » prônée perdurerait-elle ? Un rapprochement serait-il envisageable ? Les réponses qui seraient apportées persuadèrent « Coulon Futé » de se rendre de nouveau à Perwez.



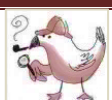
Treize à table.



Il ne fallait pas être superstitieux à l'entame des assemblées car treize « convives » étaient recensés autour de la table. Ils se mêlèrent sans laisser apparaître, - ce ne fut pas par contre le cas en octobre 2025 - la moindre trace de clans éventuels. Des « convives » relevant de législatures différents. Ce qui autorisait, compte tenu du contexte rappelé, à penser un plausible consensus qui se serait instauré, avec le temps, durant la période parsemée de semonces. Treize mandataires des EPR francophones, des élus statutaires, avaient donné une suite favorable à la convocation délivrée, pendant que d'autres avaient donné une procuration. Ainsi, étaient bel et bien présents des mandataires provenant d'horizons différents. Des mandataires de la législature 2018-2025 (**Emile Darimont, Francine Lageot, Dany Leturcq** et **Michel Muller**). Mais encore des mandataires des législatures 2018-2025 et 2025-2031 (**Patrick Cherain** et **Denis Sapin**). Et enfin, des mandataires de la législature 2025-2031 (**Victor Andot, Marius Boboc, Germain Nicolas, Jean-Pierre Palm, Dimitri Seressia Pierre Titart** et **Marcel Vandersmissen**). Les provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège et du Luxembourg étaient de la sorte représentées, celle de Namur ne l'était pas en présentiel.

Enseignement. Il convient de retenir que le fait essentiel à épinglez des deux AG tenues souligne l'importance du partage et de l'enrichissement mutuels qui, tous deux, ont fondé les relations constructives. Certes les griefs dénoncés en octobre 2025 sont « ressortis » - il fallait s'y attendre - chez des intervenants, mais cette fois sur un ton de nervosité s'amenuisant au fil du l'avancement des débats de ce 9 février. Chaque partie a exprimé, étayé sa position formulée avec le recul nécessaire. Chaque partie encore a écouté sans à priori, obtenu des réponses aux questions qu'elle se posait. Les échanges francs, respectueux, non agressifs entendus ont contribué à la prise de décisions consensuelles dans l'intérêt de la colombophilie avant tout, des sociétés et surtout des amateurs. Ces échanges justifient, selon les propos de **Germain Nicolas**, que la gestion colombophile est lente à digérer.

Par ailleurs, chaque assemblée tenue fut un écheveau de discussions de niveaux disparates. C'est la raison pour laquelle les comptes rendus développés ci-après ne rapportent que les points essentiels à retenir au fil du déroulement



des débats des assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'« Association Wallonne Colombophile »

Assemblée générale extraordinaire. Sans perdre de temps, après l'accueil de **Denis**



Sapin, Patrick Cherain lança le seul point de l'assemblée générale qualifiée d'extraordinaire car elle traite l'article 5 des statuts de l'AWC et par injonction l'article 2 du RSN. Cet amendement présenté fait suite à la lettre, envoyée le 23/07/25 par le Ministre de tutelle de l'AWC, le Ministre-Président de la Région Wallonne dont dépend l'AWC au même titre que du Bien-être animal. Cette missive, **Patrick Cherrain** l'a lue après avoir pris soin de développer son

contexte, Elle revendique la nécessité de conformité, en sport colombophile, à la libre circulation décrétée par les instances européennes. Mains avis sur ce document furent entendus (position différente du président récemment élu de la FCF, crainte anversoise face aux arrivées bataves, risques encourus par les concours internationaux...). Mais l'information, délivrée par le vice-président national francophone Marius Boboc, à savoir que la RFCB a engagé un avocat spécialiste en droit européen, mit un terme au traitement de l'amendement. Il fut en effet décidé d'attendre les enseignements de la démarche fédérale. Il fut encore précisé qu'en pratique toute – hypothétique – modification ne pourrait pas entrer en vigueur avant 2027.

Assemblée générale ordinaire. Le premier point de l'AG ordinaire abordé par **Patrick Cherain** fut la nomination des deux mandataires (un émanant de la province de Liège et un de la province de Namur) pour compléter l'Organe d'Administration de l'AWC. Ce point, suite à la demande de **Germain Nicolas** de concertation nécessaire - et vraisemblablement suite à l'attente de réponses apportées aux questions sensibles - fut postposé. Le Liégeois tint ensuite à épingler l'ouverture réalisée.



Après les rappels par **Marcel Vandersmissen** et **Dimitri Seressia** des différends vécus en octobre 2025 (modifications de statuts, non acceptation de trois mandataires d'EPR...), **Patrick Cherain** fit comprendre à l'assemblée qu'il était temps d'avancer. Mais encore que les Wallons, grâce à l'AWC, disposent d'une identité colombophile... minoritaire à l'échelon national. Il rappela

l'historique de l'asbl construite sur le bénévolat suite à la Sixième Réforme de l'Etat. Il épingla le résultat financier - présenté en ordre administratif - réalisé au fil des saisons, devenu objet de convoitise d'EPR (ce qui fut démenti par des gestes de tête). A ce stade furent évoquées les subventions nationales annuelles accordées par la RFCB au *Club des Jeunes* (1.500 €) et à l'EPR LNL (1.440 €) voyant dès lors ses initiatives limitées.

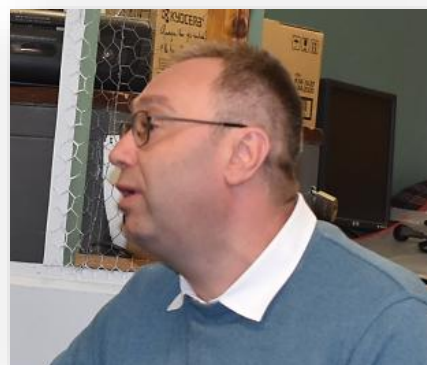


Patrick Cherain profita de l'occasion pour rappeler à **Marius Boboc** que le CAN (Conseil d'Administration National dont il fait partie) dispose des compétences pour y remédier. **Germain Nicolas** s'inquiéta de l'intérêt à capitaliser, souligna la nécessité de s'en sortir incombant aux EPR. **Patrick Cherain** répondit que l'AWC est une force organisatrice rentable, que les EPR n'ont pas intérêt à se diviser, que l'AWC n'a pas pour objectif de capitaliser. **Marius Boboc** remit sur le tapis le problème des trois mandataires de l'EPR LNL non admis



au 9 février à participer à toute AG de l'AWC, ce qui ne respecte pas, selon lui, la représentativité de l'EPR LNL. Il fut répété à diverses reprises à l'assemblée - et en dernier recours par **Francine Lageot** - que ces mandataires sont acceptés par les « anciens » pour venir défendre leur point de vue sans pour autant disposer d'un droit de vote. **Patrick Cherain** fit remarquer qu'il n'avait pas souvenir d'un quelconque recours au vote lors d'une AG de l'AWC car le consensus a toujours prévalu au terme des discussions.

Bilan - Perspectives. Le débriefing de la « Journée AWC » fut ensuite abordé. **Patrick Cherain** expliqua la procédure comptable suivie pour garantir des contrôles : « **Denis Sapin** signe, dit-il, **Patrick Cherain** reçoit le courrier bancaire au même titre que la société fiduciaire ». Le Luxembourgeois développa ensuite les différents postes de la journée festive (salle, repas, trophées, podium, sono, fleurs, championnats). Il fit au passage remarquer aux EPR le gain qu'elles réalisent en regroupant les différentes remises de prix. Il confirma que l'AWC pouvait les aider financièrement. La programmation tardive de la « Journée 2025 » en 2026 fut décriée par **Germain Nicolas**. Il fut décidé de programmer la « Journée AWC 2026 » le samedi (une première) 24 octobre 2026. Par ailleurs l'intention existe de créer une journée colombophile pour tous les Wallons. Des championnats de vitesse et de petit demi-fond, tenant compte de la répartition géographique, cohabiteront avec les championnats classiques récompensés à partir des concours nationaux. **Marius Boboc** souleva la nécessité de récompenser les véritables champions grâce à l'apport de l'informatique. Ce qui fit douter des participants avec l'expérience vécue. Par ailleurs encore, il fut confirmé que l'AWC a également pour intention d'organiser les prochaines élections colombophiles en Wallonie.



Dépendance. Le programme sportif 2026 de l'AWC est tributaire de l'itinéraire national définitif arrêté ce 27 février. **Denis Sapin** profita de l'aubaine pour rappeler à **Marius Boboc** que l'AWC a posé sa candidature en tant qu'organisateur national. « Rien n'est encore fait » fut la réponse. L'itinéraire AWC et la gestion sportive sont en attente. **Nicolas Germain** s'informa de l'attribution des bureaux d'enlogement. Un break pour se restaurer fut décrété. Les mandataires de l'EPR LNL se retirèrent pour désigner les deux membres intégrant l'Organe d'Administration.



En ordre complet de marche. Au retour en séance, l'assemblée apprit que le Liégeois **Germain Nicolas** est désigné vice-président de l'AWC pour l'EPR LNL et le Namurois **Etienne Charlier** trésorier suite à sa candidature déposée par écrit. La nécessité de travailler ensemble... pour faire avancer les choses... dans l'intérêt des amateurs fut une dernière fois épinglée avant la clôture des débats. La prochaine réunion est fixée au vendredi 6 mars à 13h30 (le sportif sera à l'ordre du jour).

